

1. Présentation des évolutions du projet de centrale agrivoltaïque sur la commune - Ferme St Joseph

La société Ténergie est une société à mission qui existe depuis 18 ans.

Ses représentants font la présentation du projet agrivoltaïque de la ferme Saint-Joseph.

La société Ténergie est constructeur exploitant et présentate la méthodologie employée.

Le projet est actuellement en phase d'instruction avec un avis favorable en avril 2026, d'autres avis sont à recueillir.

L'étape suivante sera l'enquête publique, puis le permis de construire, avec une mise en service prévue en 2029.

Le projet est présenté dans son ensemble ainsi que les critères qui permettent d'obtenir les avis favorables.

Le projet est de 20,26 MW dans son ensemble dont 16,38 MW sur la commune de Vitteaux.

Entre 20 000 et 30 000 modules seront installés pour ce projet.

Le poste source serait celui de Viel Moulin situé à 17Km. Le raccordement se fait en souterrain le long des routes par Enedis.

La quasi-totalité des parcelles appartiennent à Mr Pechinaux sauf 2 parcelles qui appartiennent à Vitteaux et Massingy les Vitteaux.

En résumé : compatible avec une activité agricole et une surface adaptée pour rester dans le cadre du projet national sur l'agrivoltaïque.

D'autres projets sont prévus en Côte d'Or par Ténergie.

Bénéfices pour la commune :

- 20,26 MW c'est l'équivalent 4900 habitants.
- D'un point de vue fiscal, les 2 communes concernées peuvent 9 000 € + 14 000 € annuellement. Soit 18 000 € pour la commune de Vitteaux.
- Une partie d'une somme financée en banque peut être proposé aux riverains qui peuvent contribuer au financement et toucher ensuite des intérêts.
- Une partie de l'énergie produite peut-être vendu à un tarif préférentiel. Si la consommation individuelle dépasse l'autoconsommation, le reste est au tarif normal Enedis. Les statistiques habituelles sont d'une économie de 30%.
- Il est également possible de prendre une participation au capital de la société créé pour le projet.

Mr Jean-Paul POILLOT demande quelle est la capacité des bâches : 5 bâches de 60m² sont nécessaires à la sécurisation du site.

Mme le Maire demande qu'un état des lieux avant/après les travaux soit établi.

Mme le Maire indique qu'il existe un autre projet similaire (panneau au sol), porté par Eseentiel Energie situé à proximité. Mr Paut, ancien Maire n'a pas connaissance de ce projet.

Mme le Maire demande à Ténergie de faire le point sur ce 2^{ème} projet.

Chloé BÉNO demande quel sera la perte de rendement des parcelles. Il n'est pas estimé une perte de rendement supérieure à 10%

Mme le Maire demande quel sera le loyer demandé par Mr Péchinot. Ténergie ne préfère pas fournir cette information.

Ténergie évoque une permanence au moment de l'enquête publique pour informer les citoyens. Ainsi que l'inventaire des espèces sur les parcelles qui figure au permis de construire.

Philippe LACROIX demande quelle est la durée d'exploitation d'un tel projet.

Il est prévu une trentaine d'année avec ensuite soit un démentiement soit un renouvellement des panneaux.

La présentation faite en séance sera envoyée numériquement à la Marie.